



Fiscalis 2020

Cadre légal	Règlement (UE) N° 1286/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant un programme d'action pour améliorer le fonctionnement des systèmes fiscaux dans l'UE (« Fiscalis 2020 ») : http://www.europedirectplr.fr/upload/file/2014_2020_reglement_Fiscalis_2020.pdf
Durée programme	2014-2020
Budget	223 millions euros
Objectifs généraux	<p>Objectif général : améliorer le bon fonctionnement des systèmes fiscaux dans le marché intérieur en renforçant la coopération entre les pays participants, leurs autorités fiscales et leurs fonctionnaires.</p> <p>Objectif spécifique : soutenir la lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive ainsi qu'à la mise en oeuvre du droit de l'Union dans le domaine fiscal en garantissant l'échange d'informations, en soutenant la coopération administrative et, si cela est jugé nécessaire et approprié, en renforçant la capacité administrative des pays participants, en vue d'aider à réduire la charge administrative des autorités fiscales et les frais de mise en conformité des contribuables.</p>
Actions financées	<p>« Fiscalis 2020 » soutient financièrement les actions suivantes :</p> <p>1- Actions conjointes</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ séminaires et ateliers ❖ groupes de projet, généralement constitués nombre limité de pays, opérationnels pendant une durée limitée pour poursuivre un objectif préalablement défini, avec un résultat décrit précisément; ❖ contrôles bilatéraux ou multilatéraux et autres activités prévus par droit UE en matière de coopération administrative, organisés par au moins 2 pays participants, incluant au moins 2 États membres ❖ visites de travail organisées par les pays participants pour permettre aux fonctionnaires d'acquérir ou d'approfondir leur expertise ou leurs connaissances en matière fiscale ❖ équipes d'experts, formes de coopération structurées, d'une durée maximale d'un an, mettant en commun une expertise pour effectuer des tâches dans des domaines spécifiques (systèmes d'information européens, avec appui services de collaboration en ligne, assistance et infrastructures administratives et d'équipements; ❖ actions de renforcement des capacités et de soutien de l'administration publique ❖ études ❖ actions de communication.

Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: www.europedirectplr.fr

Tel : (33) (0)4 68 05 38 84

Mail: contact@europe-direct.fr

Twitter : @EUROPEDIRECTPLR

Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



Actions financées (suite)	<p>2- Mise en place des systèmes d'information européens: développement, entretien, fonctionnement et contrôle de qualité des éléments de l'Union des systèmes d'information européens visés au point A de l'annexe et des nouveaux systèmes d'information européens instaurés au titre du droit de l'Union, en vue d'une interconnexion efficace des autorités fiscales.</p> <p>3- Activités de formation conjointes: actions de formation élaborées conjointement pour renforcer les qualifications et connaissances professionnelles nécessaires dans le domaine fiscal.</p>
Appels à propositions	<p>Appels à propositions de la DG « Fiscalité et Union douanière » : http://ec.europa.eu/taxation_customs/common/tenders_grants/grants/index_fr.htm Questions sur les marchés publics et subventions: taxud-tenders@ec.europa.eu.</p>
Documentation utile	<p>Programme de travail annuel 2014 pour la mise en oeuvre de « Fiscalis 2020 » : http://www.europedirectplr.fr/upload/file/2014_programme_travail_Fiscalis_2020.pdf Documents de référence : http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/tax_cooperation/fiscalis_programme/legal_texts_docs/index_fr.htm</p>
Contact européen	<p>DG « Fiscalité et Union douanière » (DG « TAXUD ») - COMMISSION EUROPEENNE Direction R – Ressources – Information et gestion des programmes Rue Joseph II 79 B-1049 Bruxelles Tél : +32 229-91111 E-mail : TAXUD-Fiscalis@ec.europa.eu. Site web : http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/tax_cooperation/fiscalis_programme/fiscalis_2020/index_fr.htm</p>
Contact national	<p>Ministère des Finances et des Comptes publics Direction générale des finances publiques Bâtiment Colbert- Télédéc 341 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12 E-mail : fiscalis@dgfip.finances.gouv.fr</p>
Contact Languedoc-Roussillon	<p>Pas de structure spécifique dédiée au programme en région. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune. http://ec.europa.eu/france/activite/information/europe_direct/carte-interactive_fr.htm</p>
Date mise à jour	28 Juillet 2014

